



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CIL St ROCH

Samedi 22 Février 2014

Centre aéré « leï Platano »

ACCUEIL – EMARGEMENT

33 adhérents sont présents et 20 représentés.

Le quorum est atteint pour tenir l'Assemblée Générale, avec la participation de :

Monsieur Robert BENEVENTI, Maire

Madame Geneviève BARBIER, 8^{ème} Adjointe déléguée aux CIL et à la Reppe.

Madame Nicole BERNARDINI, 9^{ème} Adjointe déléguée aux logements sociaux.

Monsieur Michel OLLAGNIER, Conseiller Municipal délégué au développement durable.

Monsieur Michel THUILIER, Conseiller Municipal délégué à la sécurité.

Monsieur Robert ARPINO, Conseiller Municipal délégué aux travaux.

Monsieur Gilbert TROTOBAS, Conseiller Municipal chargé du suivi de la propreté en centre-ville.

Monsieur Edmond FENOUILLET, président de l'ASA du canal des arrosants.

Le Président Antoine VACCARO souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence. Il adresse plus particulièrement ses remerciements aux membres du Conseil d'Administration pour leur engagement et leur précieux soutien, ainsi qu'à Monsieur Peter KOSEL pour la réalisation du diaporama qui sera présenté par le Secrétaire du CIL St ROCH, Monsieur Guy SCHWARTZ.

RAPPORT MORAL du PRESIDENT

Il rappelle que le but du CIL est d'être l'interlocuteur privilégié de la Mairie, ce qui permet à la municipalité d'avoir un lien direct avec les habitants d'un quartier.

Inversement, un habitant du quartier peut s'adresser plus facilement au CIL que directement à Monsieur Le Maire.

Le CIL est le représentant de l'intérêt général local auprès de la municipalité. Le Maire et les élus sont donc très attentifs aux demandes qui leur sont transmises par l'intermédiaire du CIL.

Le nombre d'adhérents dépasse la centaine, ce qui fait du CIL St ROCH le plus représentatif de la commune d'OLLIOULES, sur un total de 19 CIL.

Le Président Antoine VACCARO rappelle les principaux événements de la vie du CIL St Roch :

- Fête des voisins le vendredi 13 Mai 2013
- Méchoui le samedi 21 septembre 2013
- Décoration de l'arbre de Noël le samedi matin 21 décembre 2013, en remerciant la municipalité pour la fourniture du sapin.

Monsieur VACCARO rappelle qu'il a été élu à la Présidence du CIL St ROCH en Juin 2008 après la démission de Monsieur Marius CORSIA et qu'il s'est efforcé de faire de son mieux pour servir les intérêts du CIL.

Il tient à renouveler ses remerciements à l'équipe du CIL St ROCH pour le soutien et la confiance qui lui ont été témoignés.

Monsieur VACCARO fait part de sa décision de quitter la présidence du CIL, tout en restant membre du Conseil d'Administration pour aider la nouvelle équipe qui sera élue le 22 Mars prochain.

Il fait appel à toutes les bonnes volontés et demande aux adhérents de se déclarer et de se faire connaître dès à présent ou rapidement dans les jours à venir, pour venir renforcer le CIL St ROCH.

Pour contacter le CIL :

- par courrier : C.I.L. St Roch 29, chemin d'Odély 83190 Ollioules
- par internet : cil-st-roch@laposte.net
- par téléphone : Président - Antoine VACCARO au 06 09 46 48 09
: Secrétaire - Guy SCHWARTZ au 06 82 31 06 35

Le rapport moral du Président est soumis au vote des adhérents et est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER du TRESORIER

Après présentation des comptes de l'exercice 2013 par Fabien DEGRANGE, Trésorier du CIL, le rapport financier est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

Il est donné quitus aux Administrateurs.

ELECTION AU CONSEIL D ADMINISTRATION

Le tiers sortant rééligible est composé de Madame Annie REMONTE et de Messieurs Guy SCHWARTZ et Antoine VACCARO. Les 3 candidats sont réélus à l'unanimité.

La candidature de Madame Corinne TURPIN (des HLM St Roch) est soumise à la ratification de l'AG et validée.

La composition des 10 membres du Conseil d'Administration du CIL St ROCH est en conséquence la suivante : Annie BOSSI, Fabien DEGRANGE, Marie-Hélène HEMON, Maddy LEGER, Rémi MALESZKA, Bernard MICAELLI, Annie REMONTE, Guy SCHWARTZ, Corinne TURPIN et Antoine VACCARO.

Les 3 membres du bureau de l'association (Président, Secrétaire et Trésorier) seront élus lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration du CIL St Roch.

DIAPORAMA de L'ANNEE 2013

Monsieur Alain BOSSI présente le diaporama commenté par le secrétaire Guy SCHWARTZ. Il couvre la période de Février 2013 à Février 2014 et se décompose en deux parties :

1° Les travaux réalisés dans le quartier.

- A proximité du Centre Aéré, réhabilitation du **Moulin de Palisson**, avec nomination d'un gardien, Monsieur Charles LEBON, aidé par son épouse Gisèle.
Les horaires de visite sont fixés du mardi au vendredi de 11 heures à midi et de 17 à 18 heures, et le samedi de 11 heures à midi. Fermé le samedi après-midi, dimanche et lundi. Possibilité de visiter en-dehors de ces horaires, en réservant préalablement auprès du Secrétariat de la Mairie ou du GRPO (Groupement de Recherche du Patrimoine Ollioulais).
Monsieur Le Maire remercie Monsieur Charles LEBON pour son énorme travail d'entretien du jardin, du champ, du sentier piétonnier d'accès au Moulin ainsi que pour l'animation et les visites qu'il organise régulièrement. Les résidents du quartier Saint ROCH peuvent profiter de ces visites, qui sont gratuites.

- Mise en place d'un **panneau de stationnement interdit** avec le logo de « Mise en fourrière » devant le chemin d'accès à la propriété de Madame Rosina BRUNET. Madame Eliane DEMEY explique qu'il n'y a pas eu de stationnement gênant cet hiver, mais qu'elle craint la période estivale, lors de la fréquentation du boulodrome du square Marius CORSIA. Monsieur Le Maire précise que ce panneau a été installé par arrêté municipal, et qu'il n'y a pas besoin d'un arrêté préfectoral comme semblent l'affirmer des contrevenants.
- Le **rond-point de la Castellane** a été sécurisé par la mise en place de bornes souples en plastique et de deux poteaux métalliques, pour empêcher les véhicules de prendre le giratoire à contre-sens. Depuis cette réalisation, le sens de circulation est respecté et protège les résidents du chemin de la NORIA, même si la dernière borne présente une gêne pour accéder au chemin. Monsieur ROLLAND déplore le manque d'esthétique du dispositif.
- Bien que ne faisant pas partie du périmètre du CIL St ROCH, **l'espace boisé de La Castellane**, inauguré en décembre 2013, peut largement profiter aux habitants du quartier Saint ROCH. Le Président du CIL remercie Monsieur Le Maire pour cette magnifique réalisation et félicite le gardien pour l'entretien de cet espace de promenade, de détente et de convivialité. Monsieur Le Maire annonce le recrutement d'un deuxième gardien.
- **Le transformateur EDF** situé au rond-point des chemins d'Entre les Horts, Vannelle et Mail a été remis en peinture et présente désormais meilleure allure.

2° Les points d'amélioration.

- **Deux autres transformateurs électriques** restent à repeindre : celui situé en face du square Marius CORSIA et celui situé au bas du chemin Saint Pierre. Monsieur Le Maire précise que ce travail incombe normalement à EDF mais pour gagner du temps, il a décidé de le faire réaliser par la commune, avec l'autorisation d'EDF.
- La **taille des arbres** dans le square Marius CORSIA n'est que partiellement réalisée : les mûriers se trouvant le long de la propriété de Monsieur PAIN ne sont jamais taillés et ont pris une hauteur démesurée. Monsieur Jean-Michel HUGUET précise qu'il s'agissait d'une demande ancienne de Monsieur PAIN, qui voulait éviter par ce moyen que les ballons des jeunes qui jouaient dans le square ne passent dans son jardin. Cela n'a plus de raison d'être et sera réglé prochainement.
- Message de sensibilisation aux habitants du quartier St ROCH pour la **taille des haies et arbustes** qui débordent sur les trottoirs et la voie publique, masquant parfois les panneaux de signalisation : exemples chemin d'Entre les Horts et chemin de La Burlière. Les riverains sont donc invités à tailler régulièrement leurs végétaux en limite de propriété.
- **Non respect du panneau STOP chemin d'Entre les Horts**, à l'intersection avec le chemin Les Vergers de Saint ROCH : le projet de passage piéton surélevé n'a pas été réalisé en raison de son coût exorbitant (de l'ordre de 40000 euros !) Monsieur Le Maire indique que le passage piéton surélevé reste sans doute la moins mauvaise solution, malgré son coût important. Le projet sera revu par le nouveau responsable technique, dans un proche délai.
- **Travaux Avenue Jean Monnet** : le projet de tourne à gauche pour s'engager sur le chemin Saint Roch depuis l'avenue Jean Monnet se fera par marquage au sol et non par un giratoire ou un dispositif rigide, car il n'y a pas d'emprise foncière suffisante.

Monsieur SCHWARTZ fait ensuite défiler sur le diaporama les photos de la fête des voisins du 31 Mai 2013, le méchoui du 21 septembre 2013 et enfin la décoration du sapin de Noël le 21 Décembre 2013. .

Le diaporama se termine et le bureau remercie Monsieur le Maire et les élus présents, ainsi que l'assistance de leur écoute.

Questions diverses :

Le Secrétaire du CIL évoque les questions écrites par des adhérents qui n'ont pu participer à l'Assemblée Générale.

Monsieur Michel MASSON demande à nouveau s'il est possible de faire cette année un traitement anti-moustiques dans le quartier. Monsieur Le Maire explique que l'Agence Régionale de la Santé a réalisé une étude sur OLLIOULES et n'a pas décelé la présence de moustiques tigres. Il rappelle les règles à respecter pour empêcher la prolifération des moustiques : pas d'eaux stagnantes. Le rapport du service environnement de la commune, comportant ces recommandations, sera envoyé au CIL. Il n'est pas prévu de programme de démoustication sur la commune d'OLLIOULES, en raison de ses inconvénients sur l'environnement (abeilles...)

Madame BRIGNANO demande un entretien plus fréquent des arbres, des trottoirs et des voiries du chemin d'Entre les Horts, en raison de la prolifération des boules de micocouliers. Monsieur Le Maire indique que les patrouilleurs de propreté sont là pour veiller au bon état général des trottoirs et des chaussées. Monsieur Jean-Michel HUGUET explique que la taille des arbres est délicate : selon le type d'arbres, la taille se fait tous les 3 ou 4 ans ; Une taille trop fréquente peut les faire mourir. Cependant, certains grands arbres ou les plus agressifs pour les trottoirs ou les clôtures seront d'abord identifiés, puis coupés et remplacés. D'autre part, des consignes seront données pour effectuer une taille plus sévère du côté des propriétés privées.

Madame GAYTTE signale le manque d'entretien du petit espace vert situé à l'angle chemin Coste Floride et du giratoire de l'entrée sud. Les romarins et l'olivier ont besoin d'être taillés. Monsieur Le Maire donne son accord et Monsieur HUGUET s'engage à venir constater sur place.

Monsieur Bernard LIBEYRE formule 3 questions :

Le bassin d'agrément à l'angle chemin de Vannelle et chemin du Mail est plein de vase et nécessite d'être assaini et nettoyé : avis favorable de Monsieur Le Maire.

Accès difficile aux bennes des déchets verts Avenue Jean Monnet : Monsieur Le Maire annonce l'aménagement d'une aire d'accueil de déchets verts gardiennée, grâce à l'achat de la propriété REBOUL, derrière le Centre Technique Municipal, sur laquelle seront aussi réalisés un bassin de rétention des eaux pluviales, une exploitation apicole, ainsi qu'une exploitation agricole avec des agriculteurs sur place qui habiteront la maison. L'équipe municipale réfléchit aussi à la création d'un service de « monstres verts » sur abonnement, avec enlèvement des déchets verts au domicile des particuliers.

La nouvelle aire d'accueil des déchets verts comportera un système d'aménagement des bennes avec une rampe d'accès pour les véhicules. En plus des déchets verts, il y aura deux nouvelles bennes : l'une pour les « DMS » (déchets ménagers spéciaux), l'autre pour les « D3E » (électroménagers, TV, radios). Ce projet devrait être réalisé pour fin 2014.

Enfin, il sera proposé aux particuliers de se regrouper à plusieurs pour acheter des broyeurs de végétaux qui seraient subventionnés par la Mairie à hauteur de 30%.

Le brûlage des déchets verts : chacun a la possibilité de consulter, au secrétariat de la police Municipale, une carte définie par arrêté préfectoral. Une zone est rouge avec interdiction de brûlage toute l'année et une seconde zone de couleur verte où le brûlage est autorisé sous certaines conditions. Madame Thérèse VACCARO est disponible au secrétariat de la Police Municipale, Place Trotobas, pour donner les renseignements nécessaires. A noter que les barbecues sont autorisés partout, en prenant les précautions d'usage.

Madame Isabelle BANULS signale la situation dégradée du Point d'Apport Volontaire (PAV) se trouvant au début du chemin du Pont du Berger, chemin St ROCH. Monsieur Le Maire annonce la décision d'installer prochainement des containers enterrés, comme aux Gerberas, en profitant de la présence du jardin situé en contrebas de la rue. Une partie du canal des arrosants sera couverte pour accéder à cette installation, créant ainsi une petite esplanade pour se garer.

Madame MINET pose plusieurs questions :

- Projet de taxation des ordures ménagères en fonction du poids des poubelles : Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'un projet national, actuellement en expérimentation dans quelques villes. Cela nécessiterait un gros investissement pour des résultats peu convaincants (augmentation des dépôts d'ordures sauvages).
- Ramassage des poubelles non-conformes aux consignes de tri et aux règles sur les déchets verts par les éboueurs : Monsieur Le Maire précise que les éboueurs ont l'obligation de refuser les poubelles au contenu non trié. Le camion complet risque d'être refusé à la déchetterie, ce qui est déjà arrivé ! Pour les déchets verts, les agents les ramassent occasionnellement s'ils sont en faible quantité, dans le souci de maintenir la propreté.
- Jeux de ballon pour les jeunes : les adolescents du quartier n'ont pas d'endroit pour jouer au ballon. Plusieurs solutions sont proposées : stade de la Castellane en dehors des horaires d'entraînement des clubs, square Marius CORSIA, centre aéré Leï Platano... Monsieur Le Maire ne peut retenir aucune de ces suggestions mais propose le stade Aldo Piemontesi, dès que les travaux de réfection du mur de clôture avec la caserne des CRS seront terminés. Dans l'immédiat, il reste des espaces à proximité de la Castellane où les jeunes peuvent jouer librement, sans gêner la tranquillité des riverains en jouant sur la voie publique.

Monsieur COGET demande si un plan de secours est prévu dans la commune en cas de crue de la REPPE, suite aux inondations récentes à Hyères et La Londe Les Maures. Monsieur Le Maire explique que le bassin versant de la Reppe n'a rien de commun avec celui du Gapeau. Les possibilités d'une crue centennale sont prévues dans le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), qui est consultable à la Mairie. Il existe aussi un Plan Communal de Sauvegarde, et une réserve communale de sécurité civile ; Tout est donc prévu en cas de problème mais il n'y a pas de risque majeur pour la Reppe, contrairement au Gapeau.

Monsieur Antoine VACCARO se fait l'interprète de plusieurs adhérents, notamment du chemin d'Entre les Horts, qui constatent que les canalisations du tout à l'égout sont régulièrement bouchées. Il s'agit d'un problème général du quartier, car il n'y a jamais eu d'opération de curage. Monsieur Le Maire saisira aux fins de compétence « TPM assainissement » pour demander une opération de curage de toutes les canalisations, mais en faisant appel à la discipline individuelle et collective (pas de lingettes dans les eaux usées, proscrire les branchements illicites des eaux pluviales etc.)

Monsieur Fabien DEGRANGE Trésorier informe les adhérents que le CIL n'aura plus d'assurance à payer car la Mairie a pris en charge l'assurance de tous les CIL depuis le 1^{er} Janvier 2013. Monsieur Le Maire précise que cette solution est globalement moins coûteuse pour le contribuable et présente l'avantage d'assurer la totalité des 19 CIL, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Monsieur Guy SCHWARTZ Secrétaire précise que si l'éclairage public est defectueux, le signaler au CIL qui interviendra auprès du Service Technique en vue du remplacement des ampoules grillées. Mais les agents interviennent par séquence, pour changer plusieurs ampoules à la fois, ce qui explique que certains lampadaires ne soient pas immédiatement réparés. Pour le remplacement des poubelles cassées (notamment les couvercles) même procédure : le signaler au CIL en précisant la couleur du couvercle, votre nom, l'adresse et le nombre de personnes au foyer. Le service technique fait procéder rapidement à l'échange de la poubelle abîmée par une poubelle neuve, au cours de la tournée de ramassage.

Monsieur Charles LEBON évoque en sa qualité de gardien du Moulin de Palisson le problème des déjections canines sur le chemin piétonnier. Monsieur Le Maire rappelle que le sujet est récurrent et que la mairie a adressé une lettre de sensibilisation aux propriétaires de chiens, mis en place des Toutounets et a donné des instructions pour verbaliser. (Contravention de 3^{ème} classe, amende de 150 à 300 euros).

Monsieur BOIRIE signale que le panneau « Chemin Coste Floride » est devenu quasiment illisible et qu'une nouvelle plaque de rue serait la bienvenue.

Monsieur ALBUS demande à Monsieur Le Maire de faire un tour d'horizon des changements à venir dans les environs du quartier. Monsieur Robert BENEVENTI précise que la caserne des pompiers est prévue pour septembre 2014, avec installation à proximité de colonnes enterrées de tri sélectif. La RD 206 sera terminée au mois de Mars 2014. Les serres VALBRAY, actuellement sur le site de la Technopole de la Mer, seront déménagées cette année Route de La Seyne sur Mer, ce qui préserve l'emploi local. Enfin, pour la Castellane, les logements sociaux vont commencer début Mars, l'école Sainte Geneviève en milieu d'année pour être opérationnelle à la rentrée 2015, et l'école communale pour la rentrée 2016. Une réunion est prévue avec l'Inspection Académique après les élections municipales. La mise en service de la Technopole de la Mer est prévue sur les années 2015 à 2016 et fonctionnera avec 3000 à 3500 emplois.

Monsieur le Maire conclut en remerciant les élus et les adhérents présents pour leur participation et leur écoute, et plus particulièrement le Président et le Secrétaire sortants. Il encourage la prochaine équipe du CIL Saint ROCH à continuer dans le même état d'esprit, en travaillant main dans la main avec la municipalité.

L'Assemblée Générale du CIL St Roch est clôturée vers 13H00 par le verre de l'amitié.